

Dossier de demande de

Bourse à

Projet



Dossier de demande de bourse à projet

Intitulé du projet

Projet porté par une association

Nom de l'association :

Date de création : / /

(Joindre la copie du récépissé de déclaration en préfecture)

Adresse du siège social :

Téléphone :

Courriel de l'association :

SIRET de l'association :

Correspondant du projet :

Adresse :

Téléphone :

Courriel du correspondant :



Projet porté par une personne ou un groupe de personnes

Contact du référent porteur de projet, pour tous les échanges
avec la commune de Locoal-Mendon :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Si personne mineure, représentant légal :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Tel :

Courriel :

Domaines du projet

Vous pouvez cocher plusieurs cases

Culturel Solidaire Sportif Mobilité Environnement

Social Scientifique Numérique Santé Citoyenneté

Autre

Contexte du projet : Qu'est ce qui a motivé votre projet ? D'où vous est venue l'idée ?
Quels sont les besoins observés à l'origine du projet ?



Objectifs du projet : Que souhaitez-vous réaliser à travers ce projet ?

Les moyens pour mettre en œuvre le projet : De quels moyens (humains, matériels, financiers) avez-vous besoin pour réaliser votre projet ?

Partenariat, structures ressources (association, établissement de formation ou scolaire, etc.) : Êtes-vous en lien, accompagnés ou soutenus par des structures associatives, des collectivités, etc. pour votre projet ? Quelle est la nature de l'accompagnement ou du soutien apporté ?

Calendrier et lieux du projet : Quand souhaitez-vous démarrer votre projet ? Sur quelle durée va-t-il se réaliser ? Quand se terminera-t-il ? Où souhaitez-vous réaliser votre projet ? Quelles seront les étapes et les différentes actions de votre projet ? (De la préparation à la mise en œuvre du projet décliné les grandes phases du projet)



Quel type de retour pourrez-vous faire pour valoriser votre projet (témoignage, écrit, photo, vidéo, dessin, exposition, etc.) ?

Quelle est la plus-value de votre projet pour la commune de Locoal-Mendon ?

Budget prévisionnel du projet (*Tableau à remplir ou joindre une copie de votre budget*) :

Dépenses		Recettes	
Achats	Montant	Financement	Montant
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	Bourse communale sollicitée	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Total des dépenses	<input type="text"/> €	Total des recettes	<input type="text"/> €

Un budget doit être toujours équilibré, le montant des dépenses doit être égal au montant des recettes.

Exemples de dépenses

- Achats de fournitures
- Location
- Transport
- Hébergement
- Communication
- Frais administratif
- Prestation par un intervenant extérieur

Exemples de recettes

- Des subventions : Communes / Département / Région / CAF / ...
- Autofinancement :
 - Ventes
 - Argent personnel
 - Dons
- Bourse communale sollicitée



Réglement "Bourse à projet"

La commune de Locoal-Mendon souhaite soutenir, promouvoir et valoriser les initiatives des associations et des habitants du territoire communal.

Article 1 : Objectifs

Cette bourse a pour objectifs de :

- Soutenir les initiatives des associations et des habitants du territoire communal par une aide financière.
- Promouvoir, encourager les initiatives des associations et des habitants du territoire communal.
- Communiquer auprès du grand public sur les initiatives réalisées.
- Mettre en valeur la commune de Locoal-Mendon à travers des projets riches et variés et dynamiser la vie locale.

Article 2 : Critères d'éligibilité

=> Type de projets éligibles :

Les projets doivent être portés et à l'initiative des associations et des habitants du territoire de Locoal-Mendon.

- Ils peuvent être sur toutes thématiques : sport, culture, environnement, mobilité, citoyenneté, loisirs, sociale, etc...
- Les projets doivent présenter une dimension d'intérêt général et apporter une plus-value au territoire et à sa population : à travers ses actions et/ou sa communication et/ou son retour d'expérience (témoignage, exposition, rapport écrit/dessiné, etc).

=> Projets à exclure :

- Les projets qui entrent en concurrence avec les actions ordinaires des associations localisées où le projet aura lieu.
- Le dispositif vise à soutenir de nouveaux projets et non le fonctionnement courant des associations.
- Les projets à but commercial, politique.

Article 3 : Démarche à suivre :

1- Retirer un dossier bourse à projet en mairie où sur le site internet de la mairie.

2- Déposer le dossier dans le délai indiqué.

3- Une présentation du projet sera réalisée par les porteurs de projet (3 personnes maximum) devant un jury.

Un avis sera donné :

- Avis favorable: une convention sera signée entre les porteurs de projet et la commune. La signature de la convention déclenchera le versement de la bourse.
- Ajournement : le jury pourra apporter des conseils et/ou demander des compléments d'informations. Un délai sera fixé pour une nouvelle présentation du projet.
- Avis défavorable : Le jury argumentera sa décision.



Article 4 : Indicateurs mobilisés par le jury

Seul le jury a le pouvoir de déterminer si la bourse à projet est décernée ou non, pour cela, il s'appuie sur les indicateurs suivants :

- La faisabilité et cohérence du projet ;
- L'intérêt du projet ;
- La plus-value pour le territoire communal ;
- L'investissement et l'implication du ou des porteurs ;
- Le retour d'expérience envisagé ;
- La mobilisation de partenaires.

Article 5 : Montant et versement de la bourse

Le montant octroyé aux porteurs de projet peut aller jusqu'à 2000€ et représenter **maximum** 70% du coût financier du projet.

Article 6 : Engagement du porteur de projet

Chaque attribution de bourse se traduit par la conclusion d'une convention à travers laquelle les porteurs de projet s'engagent à :

- Réaliser le projet pour lequel une subvention a été obtenue.
- Produire un retour sur le projet, quel que soit le format (Rapport, exposition, vidéos, témoignage, etc) A faire dans l'année suivant la réalisation du projet.
- Citer la commune de Locoyal-Mendon dans la communication liée au projet (Logo, etc)
- Rendre en totalité ou partiellement l'aide financière obtenue, si le projet n'a pas eu lieu (en fonction des dépenses effectuées)

Article 7 : Assurance/responsabilité

La commune n'est en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles le projet est réalisé. Les candidats doivent eux-mêmes prendre les dispositions règlementaires et le cas échéant, les assurances nécessaires.

Article 8 : Pièces à joindre au dossier

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

- Dossier de candidature ;
- Tout document pouvant apporter une plus-value au projet ;
- RIB du porteur du projet ou du représentant légal (pour le porteur de projet mineur sans compte bancaire).

Date : / /

Signature du porteur du projet :

Signature représentant légal (le cas échéant) :

